

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 Juin 2011**

\*\*\*\*\*

**Date de convocation** : 17 juin 2011

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Etaient présents** : ARGOUARC'H Frédérique - BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique – CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel – LE NAOUR Elise - PERRON Françoise – ROBET Jean-Noël

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

ROLLIN Philippe qui donne pouvoir à LE MARRE Armel  
RICHARD Magali qui donne pouvoir à ARGOUARC'H Frédérique

**Absent** :

LE NIGEN Michel - HERVET Claude

***Le Conseil a choisi pour secrétaire Frédérique ARGOUARC'H***

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 19 Mai 2011
2. Dénominations voirie au Bourg
3. Terrain multifonctions synthétique – demande de subventions
4. Rapport annuel service public
  - Eau potable
  - Assainissement
5. Crédit Ligne de Trésorerie
6. Budget 2011 – Décision modificative
7. Inventaire des Zones Humides : désignation du cabinet LE BIHAN
8. Contrat Unique d'Insertion Service Ecole
9. Questions diverses

### ***1 Approbation compte-rendu de la réunion du 19 Mai 2011***

Le compte-rendu de la réunion du 19 Mai 2011 est adopté à l'unanimité.

## 2 Dénominations voirie au Bourg

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer :

- la 1<sup>ère</sup> voie à gauche en partant de la rue du stade, contournant l'école publique et rejoignant la rue de Pont Augan « Rue des anciens combattants »
- La placette située sur la rue de Pont Augan devant la salle des mariages de la Mairie : « Square Monivea »

Le Conseil Municipal, après un vote a bulletin secret, émet un avis favorable.

### Résultats du vote :

#### Pour la proposition rue des anciens combattants :

Rue des anciens combattants	14
Allée des anciens combattants	2
Contre	1

#### Pour le square Monivea

Square Monivea	12
Esplanade Monivea	1
Contre	3
Blanc	1

## 3 Aménagement terrain sportif multifonctions en surface synthétique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du terrain sportif multifonctions en surface synthétique.

Le montant des travaux est estimé à :

Montant TOTAL H.T	<b>29 265,00 €</b>
TVA 19.6 %	5 735.94 €
Montant TTC	<b>35 000.94 €</b>

Le financement peut être envisagé de la façon suivante :

➤ Subvention Conseil Général	10%	2 926.50 €
➤ Subvention FAI de la ligue de football	30%	8 779.50 €
➤ Part communale	60% €	17 559.00 €
➤	+ TVA 19.6%	5 735.94 €
➤	<b>TOTAL TTC</b>	<b>35 000.94 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix Pour et 3 Contre (Monique CAUDAN – Jean-Noël ROBET – Frédérique ARGOUARC'H) adopte le projet et autorise M. Le Maire à solliciter les subventions.

### **Rapport annuel service public Assainissement**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités locales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Ce rapport n'appelant pas d'observation particulière est adopté à l'unanimité.

Il sera tenu à la disposition du public, en mairie pour consultation.

*Commentaire : Christian DANIEL Technicien au SITER apporte des explications complémentaires sur le rapport d'assainissement 2010.*

*On constate sur certains postes de refoulement que la courbe des volumes pompés suit la courbe de la pluviométrie. Cela veut dire que les eaux de pluie s'infiltrent dans le réseau. Cela peut être dû à des gouttières branchées sur le réseau, des tampons en dessous du niveau des eaux de pluie, . Des contrôles sont possibles mais il faut attendre un hiver très pluvieux pour le faire, au moment où la nappe phréatique est très haute.*

*On peut considérer que le réseau de TREMEVEN est de bonne qualité.*

*Le Maire signale qu'il serait souhaitable de créer un réseau d'assainissement collectif dans le secteur de Loc Yvi Pempic afin d'étendre les possibilités de constructibilité dans le PLU.*

*Les services techniques de Quimperlé peuvent réaliser une étude de faisabilité.*

### **Rapport annuel service public Eau potable**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités locales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Ce rapport n'appelant pas d'observation particulière est adopté à l'unanimité.

Il sera tenu à la disposition du public, en mairie pour consultation

*Commentaire : On constate que la consommation a baissé par rapport à l'année précédente. Ceci est peut être dû à la politique mise en place depuis plusieurs années qui consiste à appliquer des tarifs moins élevés aux consommateurs de moins de 100 m<sup>3</sup>. Bernard LE GOFF signale que c'est aussi peut-être la conséquence de l'année de sécheresse 2010 où les consommateurs ont pris conscience de la nécessité de réduire la consommation d'eau potable.*

## **Ligne de trésorerie**

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne-Pays de Loire] (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, La Commune de TREMEVEN décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 175 000Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de TREMEVEN décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 175 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage EURIBOR 1 semaine + marge de 0.85 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *trimestrielle* civile, à terme échu
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 100 Euros
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

## Article-2

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

## Article-3

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

### **6 Décisions modificatives Budget 2011**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011.

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
204	204158	10002	Aménagement RD 790	138 000.00
67	673		Titres annulés	1 000.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2315	10002	Aménagement RD 790	- 138 000.00
022	022		Dépenses imprévues	- 1 000.00

### **7 Inventaire des zones humides – désignation du cabinet**

Par délibération du 1er Février 2011 le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la réalisation de l'inventaire des zones humides sur la Commune de TREMEVEN.

Deux cabinets ont répondu à la consultation.

Le cabinet LE BIHAN Ingénierie qui a présenté une offre d'un montant de

- 7 660.00 € HT
- 9 161.36 € TTC

a été retenu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne le cabinet LE BIHAN Ingénierie pour réaliser l'inventaire des zones humides conformément à la note méthodologique présentée dans l'offre.

Le Cabinet LE BIHAN Ingénierie sera assisté pour cette mission des membres du Comité de pilotage.

## 8 Contrat unique d'insertion C.A.E

### ⇒ Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune de TREMEVEN, pour exercer les fonctions de Adjoint technique territorial à raison de 26 heures30 par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 8 Août 2011 renouvelable dans la limite de 12 mois sous réserve notamment du renouvellement de la convention « contrat unique d'insertion »

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale sur la base de 20H/Semaine. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

### ⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions de Adjoint technique territorial à l'école publique à **temps partiel** à raison de 26 h30 / semaine pour une durée de 6 mois

### ⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2010-25 du 20/12/2010 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2011,

Vu l'arrêté Préfectoral du 28/10/2010 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les CAE et CIE du contrat unique d'insertion,

### DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

*Commentaire : Claude JEHANNO trouve dommage de cumuler les contrats aidés. Ne pourrait-on pas créer un poste définitif.*

*Roger répond que vu la baisse prévisionnelle des effectifs à l'école, il ne serait pas prudent de créer un poste statutaire. Les emplois à l'école seront dans les années à venir à restructurer.*

### ***Prêt d'honneur communal étudiant***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Melle  
, domiciliée a TREMEVEN a sollicité un prêt  
d'honneur communal pour l'aider à financer ses études supérieures dans une  
école d'ingénieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder  
à Melle , un prêt d'honneur communal étudiant d'un  
montant de 800 € remboursable dans les deux années qui suivront la fin de ses  
études.

### ***Travaux de réhabilitation de la décharge du Rest***

Suite à la liquidation judiciaire de la SARL ETP LE CORRE ; mandataire du  
marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge du Rest, une  
consultation a été lancée pour terminer les travaux

Six entreprises ont répondu à la consultation.

Après analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n°1 : terrassement	PIGEON BRETAGNE SUD	31 640.00 € HT
Lot n°2 Végétalisation par Projection hydraulique	VEGELANDE	2 175.00 € HT

Le Conseil Municipal, prend acte du choix de la commission d'appel d'offres.

### ***Travaux de réfection des sols à l'école publique***

Une consultation a été lancée concernant les travaux de réfection des sols à  
l'école publique.

Deux entreprises ont répondu à la consultation sur les deux lots.

Après analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot 1 Désamiantage      Entreprise LE DU      19 500.00 € HT
- Lot 2 Revêtements      Entreprise LE DU      12 640.58 € HT  
Sols souples

Le Conseil Municipal, prend acte du choix de la commission d'appel d'offres.

Le Maire

La secrétaire  
Magali RICHARD

Les membres du  
Conseil Municipal